

le gouvernement ont des comptes à rendre au peuple. Voilà pourquoi nous devons adopter des lois que la population désire, qui répondent à ses besoins, parce que nous sommes responsables de nos actes, de nos paroles, de notre attitude à la Chambre, devant la population.

Étant donné ces principes, nous demandons de nouveau, pour la cent millièmes fois, au ministre et au gouvernement de permettre, au stade de la troisième lecture, la tenue d'un scrutin sur chacun des divers articles du bill. Il est inconcevable de voter sur 120 articles différents. C'est impensable; on ne peut imaginer cette situation.

On ne peut exiger d'un député qu'il se prononce sur l'ensemble de ce bill, au stade de la troisième lecture. C'est impossible de le faire, à moins de n'être pas responsable.

Nous voulons demander, encore une fois, au ministre de la Justice de considérer notre demande avec sérieux. Nous ne voulons pas, au sujet de ce bill, renverser le gouvernement. Ce n'est point notre désir.

Nous voulons qu'une loi convenable, conforme aux désirs et aux besoins de la population canadienne, soit adoptée, et nous ne pouvons concevoir que les députés puissent se prononcer sur des sujets aussi divers que le contrôle des armes à feu, les paris mutuels, les loteries, l'alcootest, l'avortement, l'homosexualité et que sais-je encore, contenus dans le bill omnibus.

Monsieur l'Orateur, qui donc est assez intelligent pour s'imaginer qu'un député responsable puisse se prononcer sur un bill qui contient autant de sujets divers, qui n'ont de commun que le fait que le Code criminel en traite?

Ce n'est pas parce que la peine capitale, la peine du fouet, l'homosexualité et les loteries sont régies par le Code criminel que nous pouvons voter en bloc sur ces divers sujets. C'est antiparlementaire, monsieur l'Orateur. On ne doit pas obliger les députés de voter sur ce bill.

Si le premier ministre (M. Trudeau) ne veut pas permettre la liberté d'expression et de vote au sein du parti libéral, c'est son droit et il sera jugé par ceux qu'il dirige. Le premier ministre n'a pas le droit d'imposer aux députés de l'opposition, qu'il ne dirige pas, l'obligation de voter pour ou contre l'ensemble du bill.

Nous demandons au ministre de la Justice, qui, à notre avis, est un homme responsable—du moins nous l'espérons, nous sommes portés à le croire—de permettre un vote sur chacun des sujets dont traite le bill.

Qu'on divise ce bill par sujets. Les loteries, l'avortement, l'homosexualité, sont des sujets différents. Le contrôle des armes à feu, l'alcootest, sont des sujets qui n'ont absolument

aucun lien avec l'homosexualité et les autres sujets dont traite le bill. En conséquence, nous aimerions sincèrement pouvoir nous prononcer librement sur chacun des sujets du bill.

Il serait facile de le faire. On respecterait alors la dignité de ce Parlement. Le Parlement est vraiment l'endroit par excellence, où les droits de la démocratie se font valoir et où les députés peuvent se prononcer sur des articles de loi, librement, en conscience. Alors, la procédure relative au scrutin doit être conforme à la tradition de la Chambre des communes et aux droits des députés. Que l'on puisse donc se prononcer sur chacun des divers sujets du bill.

Monsieur l'Orateur, à notre avis, c'est fondamental. L'étape la plus importante, selon la nouvelle procédure et le nouveau Règlement, est celle de la troisième lecture, parce que c'est elle qui couronne un débat, qui a peut-être été ardu et long, mais certainement dynamique.

Quant à nous, nous avons pu faire valoir les droits de la démocratie à la Chambre. Nous avons pu aussi exprimer l'opinion de la majorité des Canadiens, quoi que le ministre en dise.

Le gouvernement fait preuve de malhonnêteté en nous obligeant à voter pour ou contre l'ensemble du bill. Si le premier ministre veut faire la pluie et le beau temps et obliger les députés libéraux à se prononcer sur tous les articles, c'est son droit. Il sera jugé en conséquence. Il n'a toutefois pas le droit de nous imposer une procédure qui vient à l'encontre de nos intérêts et des droits fondamentaux de la démocratie, qui ont toujours été reconnus à la Chambre.

Nous réclamons une fois de plus la liberté de pouvoir voter et la possibilité—c'est enfantin et fondamental—de pouvoir se prononcer sur chacun des articles de ce bill.

Lorsque nous nous prononçons sur l'alcootest, nous nous prononçons sur l'alcootest. Cela n'a pas les mêmes conséquences, au point de vue social, économique et autres, que si nous nous prononçons sur l'avortement et l'homosexualité.

J'aimerais invoquer un autre argument. Quant à moi, je favorise l'adoption des dispositions relatives à l'alcootest. Cela aura pour but de protéger les automobilistes.

Je ne favorise pas du tout la proposition visant à légaliser l'avortement. Le premier ministre, étant donné la procédure qu'il impose à la Chambre, me met dans la situation suivante: Si je vote en faveur du bill, consciencieusement, de façon responsable, conformément au désir de la population de la circonscription de Lotbinière que je représente et qui est en faveur de l'adoption des dispositions relatives à l'alcootest, à cause